Journées Jeunes 2026/2027
secteur Lens/Béthune

Le secteur LENS-BÉTHUNE organise des tournois homologués UFOLEP (coefficient 0,25) appelés « Journées Jeunes » au profit des jeunes licenciés UFOLEP Tennis de Table selon un calendrier prévisionnel défini en début de saison.

Pour cette saison les dates retenues sont :
JJ T1 - Dimanche 20 septembre 2026 à Méricourt
JJ T2 - Dimanche 11 octobre 2026 à Méricourt
JJ T3 - Dimanche 15 novembre 2026 à Méricourt
JJ T4 - Dimanche 20 décembre 2026 à Méricourt
JJ T5 - Dimanche 17 janvier 2027 à Méricourt
JJ T6 – Dimanche 14 février 2027 à Lorgies
JJ T7 - Dimanche 14 mars 2027 à Sains-en-Gohelle
JJ T8 - Dimanche 11 avril 2027 à Sains-en-Gohelle
JJ T9 - Dimanche 02 mai 2027 à Billy Berclau
JJ T10 - Dimanche 30 mai 2027 à Sains-en-Gohelle

En fonction du nombre de joueurs et de la disponibilité des salles, le JA se réserve le droit de modifier le lieu du tour. Toute modification sera communiquée aux clubs.
Une dotation de balles sera attribuée par le secteur Lens-Béthune pour chaque journée.

ARTICLE 1 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont gratuites et doivent parvenir au responsable de l'organisation au plus tard le mercredi précédant la compétition à 20h00.
Les inscriptions se font par formulaire numérique à envoyer au Juge-arbitre M Sébastien JOLY par e-mail :

e-Mail : ufolep62tt.lens@gmail.com

Les inscriptions doivent comporter : le nom, prénom, l'année de naissance et le classement en points de chaque joueur.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Peuvent participer à cette compétition les licencié(e)s UFOLEP tennis de table à simple ou double affiliation ayant obligatoirement une licence UFOLEP compétition valide le jour de la compétition.
- Chaque tour est composé d'une série mixte et réservée aux licencié(e)s né(e)s en 2009 et après.
- Les participant(e)s doivent avoir un classement de référence* maximum de 550 points.

* Le classement de référence est le classement officiel publié en début de saison ou celui défini lors de la prise de licence d'un joueur en cours de saison.

Les dirigeants des clubs sont garants de la conformité des engagements de leurs joueurs aux conditions prévues par le présent règlement.

ARTICLE 3 – DÉROULEMENT

La Journée Jeunes se déroule sous forme d'un tournoi en classement intégral.
Toutes les journées se jouent d'abord en poules puis les joueurs sont ensuite intégrés dans un tableau de classement intégral.
Il n'y a pas d'élimination directe sauf décision contraire du juge-arbitre par rapport aux contraintes matérielles et au nombre élevé d'engagés.
Un classement individuel sera proclamé à chaque journée et celui-ci sera comptabilisé dans le classement final de toutes les journées.
Un joueur ne peut quitter la compétition s'il n'a pas l'autorisation expresse du responsable.
En cas d'abandon, le joueur est considéré forfait pour les matchs qui lui restent à jouer.
En cas de plusieurs abandons injustifiés, le juge-arbitre se réserve le droit d'exclure définitivement le joueur concerné de la compétition.

ARTICLE 4 – CLASSEMENT ET POINTS DE CHAQUE TOUR
Un classement intégral des joueurs est établi à l'issue de chaque tour.
Les points attribués pour le classement de chaque tour sont calculés selon le rang obtenu par chaque joueur :
Le 1er : 32 points, 2ème : 31 points, 3ème : 30 points, 4ème : 29 points… de la 31ème à la dernière place : 1 point.
Tout abandon non autorisé ou forfait non justifié entraîne l'attribution de 0 point pour le tour concerné.

ARTICLE 5 – CLASSEMENT INTERMÉDIAIRE ET FINAL
A l'issue de chaque tour, seront comptabilisés les points acquis lors de chaque journée et éventuellement l'ajout des points de bonus (voir article 6) pour le classement final.
Le joueur ayant le plus de points au total à l'issue du challenge terminera 1er.
En cas d'égalité de points, le départage se fera en fonction du nombre de participations aux journées jeunes puis sur le total de points de l'association des joueurs sur l'ensemble des journées.

Un classement des clubs sera calculé sur l'ensemble des journées à partir de la somme des points gagnés par les joueurs sur chaque tour.

L'envoi des résultats des journées et des classements intermédiaires se fait par e-mail dans les jours qui suivent la manifestation.

ARTICLE 6 - BONUS
La participation est validée à partir du moment où le joueur est présent au pointage et qu'il a débuté la compétition.
La participation des joueurs à toutes ces journées jeunes n'est pas obligatoire.
- Néanmoins, de manière à récompenser l'assiduité des joueurs, « 32 points » de bonus seront attribués aux joueurs ayant participé à toutes les journées.
- « 16 points » de bonus seront attribués aux joueurs absents 1 ou 2 fois sur l'ensemble des tours.
- Les joueurs comptabilisant 3 absences ou plus ne bénéficieront pas de points bonus

ARTICLE 7 – RÉCOMPENSES
A chaque tour les 3 premiers joueurs sont récompensés par une médaille. Dans le même temps, les associations recevant le tour peuvent organiser, à leur initiative, une remise de récompenses de leur choix.
A l'issue du dernier tour, un diplôme est prévu pour tous les joueurs ayant participé à au moins une journée.
Ces diplômes seront remis lors de l'AG du secteur de fin de saison.

Un trophée sera remis au club qui aura totalisé le plus de points gagnés par ses joueurs sur l'ensemble des Journées Jeunes de la saison. En cas d'égalité de points, le départage se fera en fonction du total de participants sur l'ensemble des tours.

ARTICLE 8 – RÈGLES DE BASES
Les règles de jeu applicables sont celles de la Fédération Française de Tennis de Table en vigueur, sous réserve des dispositions particulières prévues par le présent règlement et par les règlements UFOLEP applicables.
Le pointage avec présentation des licences à la table d'arbitrage est obligatoire dès l'arrivée en salle.
Les joueurs seront obligatoirement en tenue sportive (en évitant la couleur blanche) dans l'aire de jeu à l'appel du responsable.
Tout manquement au règlement sera mentionné au responsable du club.

ARTICLE 9 – LITIGES ET CAS NON PRÉVUS
Tout cas non prévu par le présent règlement est tranché par le juge-arbitre de la compétition, dans le respect des règlements UFOLEP applicables. Les éventuelles réclamations sont examinées par le bureau du secteur Lens-Béthune.

Pour tout renseignement supplémentaire contacter :
Sébastien JOLY
Tél : 06-84-10-26-04 ou e-Mail : ufolep62tt.lens@gmail.com